

Démarche pour avoir accès au tarif résident :

3 pièces justificatives (joindre les pièces scannées ou des photos de qualité) :

- Une copie de votre pièce d'identité recto verso
- Un justificatif de domicile : dernière taxe d'habitation. Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident.
- Une copie de la carte grise du véhicule

Si la carte grise du véhicule n'est pas au nom du résident :

- Véhicule de société : attestation de mise à disposition établie par l'employeur qui certifie que le résident est autorisé à conduire le véhicule à titre personnel et privé
- S'il s'agit du véhicule d'un membre de la famille : attestation sur l'honneur du propriétaire du véhicule mentionnant qu'il met à disposition le véhicule
- S'il s'agit d'un véhicule de location : fournir le contrat au nom du résident

Repères:

Tarif résident :

- 6h = 2€
- 12h = 3€
- 5 jours = 10€
- 30 jours = 30€

Contact :

Votre demande est à adresser au poste de Police Municipale :

- Soit par courriel (formulaire et justificatifs) à : police-municipale@ville-cormeilles95.fr ^[1]
- Soit par correspondance à :
Hôtel de Ville
Police Municipale
3 Avenue Maurice Berteaux
95240 Cormeilles-en-Parisis
- Soit par dépôt directement en mairie

▼ Votre demande

Première demande * Oui Non

▼ Vos coordonnées

Nom *

Prénom *

Adresse complète *

Numéro de téléphone *

Courriel *

▼ Votre véhicule

Immatriculation du véhicule *

Pièce d'identité *

Choose File No file selected

Transfert de fichiers

Les fichiers doivent peser moins de **2 Mo**.
Extensions autorisées : **gif jpg jpeg png pdf doc docx odt**.

Taxe d'habitation *

Choose File No file selected

Transfert de fichiers

Les fichiers doivent peser moins de **2 Mo**.
Extensions autorisées : **gif jpg jpeg png pdf doc docx odt**.

Carte grise du véhicule *

Choose File No file selected

Transfert de fichiers

Les fichiers doivent peser moins de **2 Mo**.
Extensions autorisées : **gif jpg jpeg png pdf doc docx odt**.

Soumettre

Source URL: <https://www.ville-cormeilles95.fr/formulaire/acces-au-tarif-resident-pour-les-horodateurs>

Liens

[1] <mailto:police-municipale@ville-cormeilles95.fr>